

**Bruxelles, le 5 octobre 2026
(OR. en)**

13807/26

**SOC 634
EMPL 368
EDUC 394
ECOFIN 1244**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Principaux défis sociaux: messages clés du comité de la protection sociale établis sur la base de l'examen du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale <i>- Approbation</i>

Les délégations trouveront ci-joint les messages clés établis sur la base de l'examen annuel 2026 du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale et de l'évolution des politiques de protection sociale, tels qu'ils ont été mis au point par le comité de la protection sociale les 22 et 23 septembre 2026, en vue de leur approbation par le Conseil le 19 octobre 2026.

Le rapport complet figure dans le document 13807/26 ADD 1.

Les profils par pays dans le cadre du mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM) annexés à ce rapport figurent dans les documents 13807/26 ADD 2 et 3.

Rapport annuel 2026 du CPS

Messages clés

En exécution de son mandat, tel qu'il est énoncé à l'article 160 du TFUE, le comité de la protection sociale (CPS) a élaboré son rapport annuel sur la situation sociale et sur l'évolution des politiques dans les États membres et dans l'Union¹, et met en exergue les conclusions et les priorités communes ci-après, qui devraient orienter les travaux préparatoires en vue du cycle du Semestre européen 2027.

1. En 2025, la **croissance économique** est restée globalement **stable** dans l'UE, se situant aux alentours de 1,5 %. **L'emploi a poursuivi sa progression, bien qu'à un rythme plus lent, et le chômage est resté stable** à des niveaux historiquement bas, tandis que **l'inflation a été plus modérée** que les années précédentes. La **croissance du revenu réel des ménages** dans l'UE **a été plus faible en 2025 qu'au cours de l'année précédente**, affichant toutefois des taux moyens sensiblement **plus élevés qu'en 2019**. Le taux de risque de pauvreté ancré dans le temps² a diminué en 2025, ce qui témoigne de **l'évolution positive qu'a récemment connu le pouvoir d'achat dans de nombreux pays, y compris pour les personnes à faibles revenus**. Cependant, le niveau de **détresse financière reste élevé**, et l'évolution de la situation à cet égard est soumise à l'instabilité géopolitique, qui **accroît les risques de poussées inflationnistes et est susceptible d'avoir une incidence sur les personnes à faibles revenus en particulier**.

¹ Le rapport annuel du CPS se fonde sur les dernières données et informations disponibles à la mi-2026.

² Calculé sur la base du seuil de pauvreté ajusté uniquement en fonction de l'inflation.

2. La mise à jour du **tableau de bord relatif au mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale (SPPM)** à l'aide des données de 2025 met en évidence une **situation d'ensemble globalement stable**, mais révèle que **les différents États membres, de même que de nombreux indicateurs sociaux clés, ont connu des évolutions relativement contrastées** au cours de l'année écoulée. Dans de nombreux pays, **l'amélioration des revenus réels et des taux de privation matérielle et sociale** a été contrebalancée par le **déclin de l'efficacité des systèmes de protection sociale pour ce qui est de réduire le taux de risque de pauvreté des ménages sans emploi ou à très faible intensité de travail, ainsi que par des changements très limités dans la situation des jeunes en matière sociale et sur le marché de l'emploi**. Dans une perspective à plus long terme, il ressort des évolutions par rapport à 2019 que la situation sociale a très peu changé, comme en témoignent les indicateurs clés relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale, sauf dans quelques domaines. Il n'en reste pas moins que l'UE a fait preuve d'une certaine résilience dans un contexte marqué par les défis majeurs posés par les crises récentes.
3. **L'évaluation verticale dans le cadre du SPPM a confirmé les résultats du tableau de bord, en ce qui concerne en particulier l'efficacité de la protection sociale**, et recense des **défis sociaux majeurs dans les domaines de l'adéquation des prestations, de l'accès à la protection sociale pour les travailleurs atypiques, de la pauvreté des personnes âgées, de l'adéquation des retraites et de l'accès aux soins de longue durée et aux services de soins de santé**. D'une manière générale, l'évaluation met en évidence les **difficultés liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale, notamment en ce qui concerne les enfants, les inégalités territoriales, les problèmes d'accès à un logement adéquat, la précarité énergétique** ainsi que les défis qui touchent les **personnes issues de l'immigration, les personnes en situation de handicap et les communautés roms**.
4. **La réalisation de l'objectif de l'UE en matière de réduction de la pauvreté et des objectifs nationaux à l'horizon 2030 nécessitera des efforts accrus, soutenus et mieux coordonnés. La population de l'UE exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a diminué d'environ 3,5 millions** par rapport à 2019, les différents États membres affichant des tendances contrastées et la plupart d'entre eux n'ayant connu aucun changement notable dans ce domaine. Après la légère **baisse observée entre 2024 et 2025, il faudra enregistrer une diminution moyenne d'au moins 2,3 millions par an jusqu'en 2030**.

5. Bien que la **pauvreté et l'exclusion sociale des enfants aient connu un léger recul en 2025** (d'environ 0,2 million), la **situation reste particulièrement difficile pour les enfants**. En effet, **l'écart entre les chiffres actuels et l'objectif complémentaire correspondant pour 2030 reste de l'ordre de 5 millions**. La pauvreté des enfants n'a diminué que dans quelques pays en 2025, malgré les efforts déployés pour réaliser les ambitions en matière de réduction de la pauvreté infantile à l'horizon 2030 et la mise en œuvre en cours de la garantie européenne pour l'enfance. Le **rapport thématique de 2026 dans le domaine social** fait le point sur la mise en œuvre de la recommandation y afférente du Conseil de 2021. D'une manière générale, pour lutter contre la pauvreté infantile, il est nécessaire de fournir des services aux enfants dans le besoin et de mettre en place des mesures pour soutenir les revenus des ménages, telles que des stratégies d'activation du marché du travail pour les parents et une plus grande efficacité des systèmes de prestations liées aux enfants et des dispositifs de prévention et d'intervention précoce. **Comme le souligne la récente communication intitulée "Briser le cercle vicieux de la pauvreté des enfants – Renforcer la garantie européenne pour l'enfance", des mesures supplémentaires sont nécessaires pour faire face aux problèmes qui subsistent et aux défis émergents en matière d'accès aux services.**
6. Conformément à la **stratégie européenne de lutte contre la pauvreté**, il est **essentiel de mettre en place des cadres nationaux pour les politiques de lutte contre la pauvreté qui tiennent compte de la nature multidimensionnelle de la pauvreté et adoptent une approche fondée sur le cycle de vie**. Pour répondre aux besoins individuels, il est fondamental de **fournir un soutien intégré comprenant à la fois des ressources adéquates, notamment une aide au revenu et des prestations en nature, un soutien efficace à la participation au marché du travail et l'accès aux services sociaux de soutien et aux services essentiels**. Une attention particulière doit également être accordée à l'égalité de genre, aux groupes exposés à des risques accrus et aux disparités territoriales. Il est essentiel que les États membres s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté. **Une évaluation des effets redistributifs de toutes les politiques et réformes publiques** peut contribuer à prévenir les effets négatifs sur la pauvreté et les inégalités, et il convient d'y recourir de manière plus systématique.

7. **Compte tenu des défis démographiques et des mutations des marchés du travail, il est essentiel de s'efforcer d'améliorer l'adéquation, la viabilité ainsi que le caractère juste et équitable des systèmes de protection sociale. Les nouvelles formes de travail et les carrières non linéaires exercent une pression supplémentaire sur les systèmes de protection sociale**, ce qui justifie un suivi étroit et une amélioration de la disponibilité et de la qualité des données. Si le **passage au numérique** peut contribuer à **renforcer la transparence et l'accessibilité** des systèmes, les réformes doivent également **lutter contre la fracture numérique et faire en sorte de maintenir les contacts personnels** parallèlement aux services numériques.
8. Les mesures en faveur du **vieillessement actif et en bonne santé et de l'allongement de la vie active**, associées à la **poursuite des efforts en vue de préserver l'adéquation des retraites pour tous**, ainsi qu'à des réformes des retraites visant à **renforcer les incitations au report de la retraite, à limiter la retraite anticipée, à promouvoir des parcours de retraite souples et à développer les retraites complémentaires, constituent autant d'éléments importants** pour la réforme des systèmes de retraite européens, et notamment la réduction de l'écart de retraite entre les hommes et les femmes. Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale chez les personnes âgées, en particulier chez les femmes âgées, n'a pas connu d'amélioration notable et reste élevé dans certains pays, ce qui compromet l'indépendance économique des femmes.
9. Compte tenu de la demande accrue, il est **nécessaire de renforcer les synergies et l'efficacité de la coordination entre les soins de longue durée et les soins de santé afin d'assurer une approche centrée sur la personne et un bon rapport coût-efficacité**. Les lacunes en matière d'accès à des **services de soins de longue durée abordables et de qualité** mettent en exergue la nécessité de **poursuivre les investissements et les réformes visant à renforcer la protection sociale pour les soins de longue durée, à améliorer la prévention et la prise en charge de proximité et à accroître l'attractivité du secteur des soins de longue durée et le soutien accordé aux aidants informels**. En ce qui concerne les soins de santé, il est **nécessaire de remédier aux disparités en matière de santé en assurant un accès équitable et rapide à des soins de santé abordables et de qualité** dans toute l'UE. Cela nécessite une approche multisectorielle qui réponde aux besoins de traitement médical non satisfaits tout en remédiant à la pénurie de professionnels de santé. Pour améliorer les résultats en matière de santé, il convient de mettre davantage l'accent sur le renforcement des soins de santé primaires et de l'accès aux services de prévention.

10. **L'accessibilité financière des logements** reste un **défi de taille au sein de l'UE**, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité, qui sont plus exposées aux risques de sans-abrisme et d'exclusion en matière de logement. Si des approches intégrées ont été adoptées dans certains États membres, **le renforcement de l'offre de logements adéquats et abordables, y compris de logements sociaux, et l'amélioration de l'accès à une aide axée sur le logement qui soit intégrée et centrée sur la personne** nécessitent la mise en place de nouvelles mesures coordonnées tant au niveau de l'UE qu'aux échelons national et local, tenant compte de la diversité des systèmes de logement et de la répartition des compétences.
11. La situation sociale en Europe nécessite une approche intégrée des politiques économiques, budgétaires, sociales et de l'emploi. Il est donc essentiel que les filières EPSCO et Ecofin mènent des échanges constructifs et des réflexions conjointes en temps opportun dans le cadre du Semestre européen, dans le plein respect du rôle de coordination et de suivi de la filière EPSCO pour toutes les questions liées aux politiques du marché du travail, aux politiques en matière de compétences et aux politiques sociales.

La Commission européenne est invitée à tenir compte des orientations stratégiques exposées ci-dessus lors des travaux préparatoires en vue du cycle du Semestre européen 2027.
